

# Conditions générales de vente

## Préambule

CFPA, SASU immatriculée au RCS de Rouen 837 987 874, dont le siège social est situé 12 rue de l'Abbaye 76960 Notre Dame de Bondeville (ci-après « CFPA ») organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Rouen sous le n° 28760572376; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toute conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de CFPA, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que CFPA ne se prévale pas, à un moment donné, d'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## 1 - Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone au 06 58 41 69 63, par courrier électronique à l'adresse [cfpa76@gmail.com](mailto:cfpa76@gmail.com), sur notre site [CFPA76.fr](http://CFPA76.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : CFPA 12 rue de l'Abbaye 76960 Notre Dame de Bondeville.

L'inscription à une formation sur le site web vaut validation pleine et entière de la prestation choisie et implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Pour tout autre moyen d'inscription, celle-ci sera prise en compte à réception d'une confirmation écrite indiquant les éléments de la prestation, nous permettant d'établir une convention simplifiée de formation professionnelle. Celle-ci devra nous être retournée par tous moyens, signée et portant cachet commercial.

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

## 2 - Annulation

### Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

- dix jours pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### **3 - Tarifs - Paiement**

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque BNP, libellé au nom de CFPA, sur le compte IBAN : FR76 3000 4013 7200 0100 8007 645 - BIC : BNPAFRPPROU, soit par chèque à l'ordre de CFPA.

Un acompte de 30% du montant total est attendu avant le début de la formation. Le solde est payable à réception de facture à l'issue de la prestation. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si CFPA n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens des articles 1231-3 et 1231-5 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

### **4 - Responsabilités - Indemnités**

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de CFPA ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré CFPA pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que CFPA ne puisse être recherchée ou inquiétée.

### **5 - Droit de contrôle de CFPA**

CFPA se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard dix [10] jours ouvrés avant la date prévue. CFPA se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

CFPA se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit : de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

### **6 - Propriété intellectuelle**

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la

formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations CFPA ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de CFPA ou de ses ayants droit.

## **7 - Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, seules les informations à caractère personnelles strictement nécessaires au traitement de votre inscription vous sont demandées et transmises aux services de CFPA. Pour les traitements automatisés des données nominatives réalisés antérieurement à l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 ci-avant énoncé.

Conformément aux dispositions en vigueur, CFPA vous informe que vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : CFPA, 12 Rue de L'Abbaye 76960 Notre Dame de Bondeville ou par téléphone au 06 58 41 69 63 ou par e-mail à [cfpa76@gmail.fr](mailto:cfpa76@gmail.fr)

## **8 - Loi applicable - Attribution de compétence**

Le présent accord est régi par le droit français

Le présent accord résultant de l'acceptation des CGV est régi par le droit français.

En cas de litige sur l'existence, l'interprétation ou l'exécution de l'une de ses stipulations, les parties tenteront d'y mettre un terme amiablement. A défaut d'accord amiable des parties, le tribunal de commerce de Rouen sera seul compétent pour résoudre le litige.

Toute inscription à un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente